

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2023/06/20-01-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 20 juin 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Procès-verbal de la séance du 16 Mars 2023

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal modifié de la séance du Conseil d'administration du 16 mars 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 15

Membres représentés : 8

Fait à Marseille le 20 juin 2023


Eric BERTON,

Président d'Aix-Marseille Université



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 16 MARS 2023**

Étaient présents :

Collège A

BERTON Éric (Président)
BOUFFIER Sophie
BRANDT-POMARES Pascale
GIMENEZ Guy
LEONETTI Georges
MOURET Laurence

Collège B

LENGRAND-JACOULET Sophie
QUARANTA Jean-Marc
RIBAUT Anne
SIFFREIN-BLANC Caroline
TRANVOUEZ Erwan

Collège BIATSS :

FORESTIER Frédéric
GAUDY Fabrice
MAILLE Laure
ROSA Emmanuelle

Collège Usagers :

DEHEE Delphine

Personnalités extérieures :

BIANCARELLI-LOPES Aurélie
PHILIPPE Aurélie

Étaient représentés :

BROUWER Max	a donné pouvoir à	DEHEE Delphine
CATONI Ghjuvan.....	a donné pouvoir à	DEHEE Delphine
DAUDE Hervé.....	a donné pouvoir à	MAILLE Laure
GODRON Amaury	a donné pouvoir à	BERTON Éric
LATIFI Amel.....	a donné pouvoir à	MOURET Laurence
LECCIA Paul	a donné pouvoir à	LEONETTI Georges
MIQUELLY Véronique	a donné pouvoir à	BERTON Éric
SICARD DESNUELLE Marie-Pierre	a donné pouvoir à	BRANDT-POMARES Pascale
DORIOU Alexandre	a donné pouvoir à	LEONETTI Georges

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 36

Quorum : 18

Nombre de présents : 18

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 9

Nombre de membres absents : 9

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 18+9, soit 27 présents ou représentés

Étaient absents, sans représentation :

BLACHE Philippe
De Sainte Marie Isabelle
De Poncins Côme
GUENEC André
KEBE Malik
MASOTTI Véronique
PROST Jean-Philippe
TIR Fathia

Invités permanents

GALAND Mélanie, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille
CRIVELLO Maryline, Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CORVELLEC Laurence, Directrice générale des services
DJAMBAZIAN Philippe, Agent comptable

Invités à la séance

BENSOUSSAN Laurent – Administrateur provisoire du SUMPPS
BOS Pierre – Directeur général adjoint des services
CARILLO Vincent – Correspondant handicap
CHABANON Noémie – Directrice du Pôle Institutionnel, Statutaire et Coordination de la DAJI
DELAPORTE Philippe – Vice-président Recherche
MARFISI Stéphane – Commissaire aux comptes
MESSINA Florence – Directrice des affaires financières
MORO Jean-Louis – Vice-Président Vie des campus, qualité de vie au travail et sécurité au travail
NICOD Lionel – Vice-président Formation
PALANCHE Véronique – Directrice du CRFCB
PIANEZZE Guillaume – Directeur des ressources humaines
QUESSADA Martine – Directrice générale adjointe des services
THYSSEN Vincent – Commissaire aux comptes
VERHAEGHE Damien – Vice-président Richesse humaine et patrimoine

La séance est ouverte à 13 heures et 30 minutes.

INTRODUCTION

a) Appel

L'appel est réalisé.

b) Vérification atteinte du Quorum

Le Quorum est atteint.

c) Actualités

M. Frédéric FORESTIER se porte volontaire pour être le secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023

Mme Emmanuelle ROSA indique que le point sur le déclassement d'une parcelle a fait l'objet d'échanges durant la séance et que ces derniers n'ont été retranscrits que de manière succincte dans le procès-verbal. En effet, l'utilisation des produits de la vente, la possibilité de faire un bail emphytéotique, l'acheteur du bien et le groupe de travail ne figurent pas dans le procès-verbal.

M. Pierre BOS répond que suite à la demande de Madame ROSA, des éléments ont été envoyés. Il ajoute qu'il n'a pas eu de retour de sa part suite à cet envoi.

Mme Emmanuelle ROSA indique que les éléments envoyés portent sur le procès-verbal précédent.

M. Le Président indique que la valorisation du patrimoine immobilier d'AMU fera l'objet d'un dialogue avec les différents syndicats dans le cadre d'un groupe de travail.

M. Pierre BOS répond qu'il réécouterait l'enregistrement audio.

M. Le Président indique que le procès-verbal actera la création de ce groupe de travail.

Mme Emmanuelle ROSA suggère, si le bien est vendu au prix indiqué d'un million d'euros, qu'une partie des produits de cette vente serve à financer le projet du foyer des personnels de Saint-Charles.

Mme Laurence CORVELLEC répond qu'il n'y a pas d'affectation des recettes puisque le budget est globalisé. Elle indique toutefois que cela fait partie des opérations qui doivent être réalisées dans le cadre du plan annuel d'investissement.

Le procès-verbal rectifié est approuvé à l'unanimité.

1. SUJETS D'ACTUALITÉ ET D'ORIENTATION GÉNÉRALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

a) Actualités de l'établissement

1.a.1. Nomination de Monsieur Olivier GUITARD au Comité de Prospective stratégique

M. Pierre BOS rappelle que le Comité de Prospective stratégique est consulté sur l'ensemble des relations qu'entretient l'Université avec les milieux économiques et les entreprises en particulier. La nomination du Directeur Général France du groupe SARTORIUS est soumise au vote.

La nomination de Monsieur Olivier GUITARD au Comité de Prospective stratégique est approuvée à l'unanimité.

1.a.2. Actualisation du forfait mobilité durable (FMD)

Mme Laurence CORVELLEC procède à la lecture de la note préparée par Mariane DOMEIZEL. Elle rappelle qu'AMU s'est dotée d'un Plan de Mobilité Durable qui a été décliné à partir d'un décret de 2020 pour encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables. Ce dispositif expérimental a été complété par le décret du 13 décembre 2022 et l'arrêté du même jour, élargissant les bénéficiaires, modifiant le nombre de jours pour bénéficier du dispositif et le montant associé et introduisant la possibilité de cumuler le Forfait de Mobilité durable (FMD) avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun.

Pour déployer rapidement cette évolution dans les meilleures conditions, AMU met en place une démarche de confiance vis-à-vis des personnels et décide d'attendre que l'outil soit développé pour mettre en place des contrôles.

Le point a été présenté et approuvé en CSA, qui a exprimé sa satisfaction.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement à l'unanimité sur l'actualisation du forfait mobilité durable (FMD).

1.a.3. Présentation de la thématique 2023 et modification de l'intitulé du prix « Écriture et Création » : Robert Fouchet

Mme Maryline CRIVELLO procède à la lecture de la note compte tenu de l'absence de Chantal GUITTET-DURAND. Elle explique que la demande porte sur l'ajout du nom de Robert FOUCHET au Prix « Écriture et Création », qui a été à l'initiative de ce concours littéraire. Elle rappelle que le prix littéraire organise sa 3^e édition cette année et que le thème est inspiré de l'essai « *S'émerveiller* » de Belinda CANNONE, qui présidera le jury.

AMU a mis en place deux concours distincts, l'un pour les étudiants d'AMU, en partenariat avec le Festival littéraire *Oh les beaux jours !* Et le second pour le personnel d'AMU.

Il est également demandé au Conseil d'administration d'approuver l'attribution des récompenses pour le prix ouvert à la communauté étudiante :

- Édition des meilleures productions sélectionnées par le jury sous la forme d'un livre qui sera imprimé et co-édité par AMU et *Oh les beaux jours !* et qui existera aussi au format numérique.
- Les chèques Lire pour les 10 premiers lauréats d'un montant de 200 € pour le premier, 150 € pour le deuxième, 120 € pour le troisième et 100 € pour les sept autres.

Et pour le prix des personnels :

- Édition des meilleures productions sélectionnées par le jury sous la forme d'un livre qui sera imprimé et co-édité par AMU et *Oh les beaux jours !* et qui existera aussi au format numérique.
- Les chèques Lire pour les 10 premiers lauréats d'un montant de 200 € pour le premier, 150 € pour le deuxième, 120 € pour le troisième et 100 € pour les sept autres.

La cérémonie de remise des prix sera commune aux deux prix et aura lieu le 25 mai 2023 à 17 heures au théâtre de la Criée, au moment du festival *Oh les beaux jours !*

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement à l'unanimité sur tous les points.

b) Stratégie de l'établissement

1.b.1. Approbation du compte financier de l'année 2022

M. Philippe DJAMBAZIAN remercie l'ensemble des équipes ayant travaillé sur le compte financier.

Mme Florence MESSINA rappelle que la comptabilité budgétaire comprend deux volets : le volet recettes et le volet dépenses, qui est défini en autorisation d'engagement et crédit de paiement.

Le solde budgétaire 2022 est positif à + 17,79 M€.

Les recettes de l'établissement s'établissent à 760 M€ pour un montant total de dépenses à 742 M€ en Crédits de Paiement (CP). Ces derniers ont évolué de + 7%, +4 9,8 M€ par rapport à 2021.

Cette évolution tient compte d'un niveau de recettes réalisées en deçà des prévisions du budget rectificatif BR 2 et d'une sous-réalisation des CP par rapport à la re prévision de fin d'année.

Le résultat patrimonial d'AMU s'établit à -1,6 M€. Ce résultat, associé au décalage des décaissements sur certains projets en investissement et en fonctionnement, conduit à un prélèvement sur le fonds de roulement de -10,7 M€.

Fin 2022, le fonds de roulement comptable s'établit ainsi à 90,3 M€ contre 101,1 M€ à fin 2021.

La trésorerie de l'établissement évolue de + 20,3 M€ pour atteindre un niveau de 245,1 M€ à la fin de l'année.

Les nouveaux projets 2022 sont listés :

- **TechnoForme** sur le site Luminy livré fin avril 2022. Financement ANR: 2 M€
- **CPER Neurotimone** livré en mars 2022, Financement CPER : 14,1 M€
- **Rénovation énergétique des façades Pharmacie du site Timone** dans le cadre du Plan de Relance (projet de 28,5M€) - Engagement des marchés de travaux en 2022
- **Convention Erasmus CIVIS 2 (2022 – 2026)** 14,3 M€ dont 11 M€ de reversements aux autres universités de l'alliance
- **FEDER Neurotimone** pour l'INP. Financement FEDER : 2,2 M€ pour un coût total de 3,8 M€.

Les recettes encaissées s'élèvent à 760 M€ et ont été exécutées à 98 % à fin 2022, soit une augmentation de + 46 M€ (+ 6%) par rapport à 2021.

La subvention pour charges de service public (SCSP) représente 71 % des recettes totales de l'établissement et augmente de + 12 M€ par rapport à 2021 :

- + 8,6 M€ en Masse salariale (LPR, ORE, révision indemnitaire);
- + 4 M€ en Fonctionnement : compensation du surcoût énergétique (3,8 M€).

À périmètre constant, les crédits notifiés en fonctionnement sont stables sur les deux derniers exercices.

Concernant les recettes hors SCSP, elles s'élèvent à 223 M€ et sont en augmentation de + 34 M€ par rapport à 2021 et s'exécutent à 93 % par rapport au budget rectificatif BR 2.

La variation des recettes hors SCSP par rapport à 2021 s'explique par :

- De nouveaux financements publics de projets ou de contrats pour +22,6 M€ et +3,1 M€ sur des projets de recherche,
- Une augmentation des versements de financements de l'État fléchés (CPER, Plan de Relance) de +6,4 M€,
- Une augmentation des ressources propres en progression de + 7,4 M€, constatées à 58,7 M€, avec notamment une hausse des formations par apprentissage ainsi que des recettes de valorisation de la recherche.

Sur le volet dépenses : l'exécution des autorisations d'engagement (AE) en 2022 s'établit à 766,1 M€ contre 721,8 M€ en 2021, soit une augmentation de + 44,3M€ (+ 6 %).

Les AE sont exécutées à 92 % en 2022, contre 90 % en 2021, soit une amélioration de + 2 %.

La consommation des crédits de paiement (CP) s'établit à 742,3 M€ contre 692,5 M€ en 2021, soit une augmentation de + 49,8 M€ (+ 7 %).

Les CP sont exécutés à 92 % du BR 2 en 2022, contre 95 % en 2021, soit une diminution de - 3 %.

En fonctionnement, cette progression provient des services communs, de la Recherche et d'A*Midex. En investissement, cette progression se constate sur le Budget Annexe Immobilier avec des opérations DEPIL/DDPI et des engagements 2021 décaissés en 2022.

M. Guillaume PIANEZZE poursuit la présentation en abordant la masse salariale. Les faits marquants en 2022 sont listés :

- Loi de Programmation de Recherche,
- Hausse du Point d'indice (3,5%) à partir de Juillet 2022,
- Complément indemnitaire annuel,
- Protection sociale,
- Télétravail (indemnisation forfaitaire des frais de travail de 2,5 € par jour de télétravail),
- Création de 33 postes en 2022.

M. Le Président insiste sur le fait que certaines mesures n'ont pas été compensées par l'État. En effet, cela montre la volonté d'AMU d'avoir des mesures sociales fortes.

M. Guillaume PIANEZZE indique que l'atterrissage au BR 2 est à 99,1 % hors crédit Recherche est A*Midex, soit une sous-consommation des crédits budgétaires de 4,6 M€ par rapport au BR 2 2022. Cela s'explique par des décalages dans le calendrier et le fait qu'il y a eu plus de départs à la retraite que prévu.

Concernant les plafonds d'emplois, la consommation en 2022 est de 7 760 emplois, répartis en Plafond 1 à 6 467 et en Plafond 2 à 1 293. Cela représente une hausse de 95 ETPT (+ 1.24 %) par rapport à 2021.

Cette hausse provient de plusieurs facteurs :

- La variation dans la manière de ranger les emplois, entraînant le positionnement d'agents sur plafond 1 alors qu'ils étaient sur plafond 2,
- Une variation sur les doctorants contractuels,
- Les départs à la retraite plus importants que prévu et un certain nombre de sorties,
- L'accélération du nombre d'entrées grâce à la mise en place d'Artémis (plateforme de recrutement propre à AMU),
- Les contrats Recherche, notamment avec la fondation A*Midex.

La variation de la masse salariale s'élève à 24,1 M€, dont 8,5 k€ financés par la SCSP, 9,08 M€ à financer par AMU et 6,6 M€ de financements externes.

Les dépenses de personnel connaissent une progression constante depuis 2017 (59,2 M€), cette hausse s'explique par des financements SCSP (24,72 M€), un Financement Cumulé AMU (23,3 M€) et des Financements Externes (11,54 M€).

Il est précisé que le rectorat a émis un avis favorable sur cette présentation.

M. Philippe DJAMBAZIAN présente le compte de résultats et indique qu'en 2022 et pour la première fois, les dépenses sont supérieures aux recettes, entraînant un résultat négatif de 1,6 M€.

Il précise que l'opération d'ordre de 99 M€ passée suite à la fiabilisation du patrimoine immobilier n'a pas été reprise dans l'analyse pour faciliter les comparaisons.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 45 M€, répartis de la manière suivante :

- + 21 M€ de la Masse salariale de + 21 M€ par rapport à 2021,
- + 13 M€ des dépenses de fonctionnement hors masse salariale (fluides, maintenance et entretien, missions, réceptions, colloques, publicité, publications relations publiques et gardiennage, nettoyage, déchets,
- + 10 M€ d'augmentation des Amortissements et provisions (dotations aux amortissements, une provision sur créance à l'encontre de l'ancien prestataire électricité, une provision suite à la dépréciation des titres de PVM et des fonds dédiés comme le don de CMA-CGM).

Les recettes de fonctionnement augmentent de 35 M€, avec :

- Une Hausse des subventions de + 31,3 M€ malgré des écarts importants,
- Une Hausse de 7,46 M€ des ressources propres,
- Une Baisse des reprises sur amortissements, dépréciations et provisions de – 3,6 M€.

Malgré le résultat déficitaire, la capacité d'autofinancement se maintient grâce à l'augmentation du montant des amortissements et provisions.

Le prélèvement sur Fonds de Roulement est de 10,7 M€. Comme prévu, l'établissement puise dans son fonds de roulement pour financer son plan pluriannuel d'investissement. L'amélioration de son besoin de fonds de roulement permet de nouveau d'augmenter la trésorerie à 245 M€.

Concernant les comptes consolidés 2022, AMU détient à 96,8 % la filiale PROTISVALOR Méditerranée. Le résultat consolidé s'élève à 927 460 € et un fonds de roulement consolidé de 89 066 k€.

Mme Mélanie GALAND indique que, pour le compte du Recteur, le contrôleur budgétaire de l'établissement a rencontré les équipes financières et de gouvernance pour conduire l'analyse du compte financier. Elle ajoute qu'à ce stade, il n'y a pas d'alerte particulière, malgré le résultat déficitaire. Les indicateurs sont bons et les niveaux de trésorerie sont éloignés des seuils de vigilance. Le Code de l'éducation prévoit qu'en cas de première perte constatée, l'établissement doit voter des conditions de retour à l'équilibre, mais au vu de l'analyse conduite, qui mène à dire que ce résultat est très conjoncturel, il n'y a pas de raison de le faire.

M. Stéphane MARFISI Commissaire aux comptes Mazars partage l'avis de Mme Mélanie GALAND sur la situation financière. Il indique que, comme à leur habitude, les équipes AMU ont su apporter un très bon niveau d'écoute et mener un excellent travail avec un dialogue tout au long de l'année. Il indique que la certification se fait sans réserve et remercie les équipes de la direction comptable, de la direction financière et de la direction générale des services

Mme Caroline SIFFREIN BLANC demande pourquoi l'augmentation des dépenses de fonctionnement est liée à l'augmentation de la masse salariale.

M. Philippe DJAMBAZIAN répond que la masse salariale fait partie des dépenses de fonctionnement dans le compte de résultat. Il précise que s'il s'agit de deux enveloppes différentes au niveau du budget, tout est fondu dans le compte de résultat.

Le Conseil d'Administration approuve le compte financier de l'année 2022 et le tableau des emplois à l'unanimité.

M. Le Président remercie les différentes équipes pour le travail mené sur le bilan financier.

1.b.2. A*Midex

- **Rapport d'activités 2022/2023 + programme d'activités**
- **Intégration de l'Institut Paoli Calmettes au Conseil de Gestion**

M. Denis BERTIN indique que l'Institut Paoli-Calmettes (IPC) souhaite intégrer le consortium de la fondation universitaire A*Midex. Conformément aux statuts de la fondation, il est proposé d'intégrer l'IPC en tant que personnalité qualifiée au sein du Conseil de Gestion.

Les différents champs d'action de la fondation sont listés :

- Champ d'action 1 : Consolider les expérimentations
- Champ d'action 2 : La formation, l'attraction et l'accompagnement des talents
- Champ d'action 3 : L'interaction avec les acteurs internationaux et de la société civile
- Champ d'action 4 : L'incubation de projets pour répondre à des défis scientifiques et sociétaux majeurs

Pour atteindre ses ambitions et mettre en œuvre sa feuille de route, la fondation mène 2 grandes missions et coordonne 3 types de dispositifs : les appels à projets et cofinancements, les instituts d'établissement et le programme France 2030.

Le rôle de la fondation est de créer, piloter et mettre en œuvre des dispositifs et d'accompagner les projets lauréats mis en œuvre par des équipes extérieures à la fondation et répondant au cahier des charges de la fondation.

M. Denis BERTIN présente également le rapport d'activités 2022, qui fait état des projets de l'année. 127 projets ont débuté entre 2020 et 2022 répartis sur 91 unités de recherche et 17 composantes. 28 appels à projets et actions de cofinancement étaient prévus en 2022 et 22 d'entre eux ont été lancés. Les 8 autres seront lancés en 2023.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle initiale 2021 – 2024 de 64 100 000 € a été consommée à hauteur de 23 394 589 € pour 220 projets.

En 2022, 182 projets ont été labellisés pour 19,8 M€, répartis dans les différents champs d'action.

23 instituts ont été financés sur la période 2021-2024 par A*Midex pour un total de 35,3 M€ : 4 instituts, 1 école universitaire de recherche et 1 institut d'études avancées dans le domaine Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines, 7 instituts et 1 école universitaire de recherche en Santé et 9 instituts pour les Sciences et Technologie.

Concernant les projets France 2030, 26 projets ont vu le jour, répartis sur 13 unités de recherche, 6 composantes et 1 en direction.

L'année 2022 a été une année festive avec les 10 ans de l'Idex fêtés le 1^{er} juin au Pharo et le 22 novembre au Cepac Silo.

Les points marquants des différents champs d'action ainsi que leurs budgets adossés sont ensuite présentés.

- Champ d'action 1 : Consolider les expérimentations :
 - Les dispositifs A*Midex : 51 projets labellisés pour 12,9 M€
 - Les projets de France 2030 : 40 projets pour un total de 264,9 M€
- Champ d'action 2 : La formation, l'attraction et l'accompagnement des talents
 - Les dispositifs A*Midex : 70 projets labellisés pour 4,4 M€
 - Les projets de France 2030 : 11 projets pour un total de 46,2 M€
- Champ d'action 3 : L'interaction avec les acteurs internationaux et de la société civile
 - Les dispositifs A*Midex : 22 projets labellisés pour 1,5 M€
 - Les projets de France 2030 : 12 projets pour un total de 47,5 M€
- Champ d'action 4 : L'incubation de projets pour répondre à des défis scientifiques et sociétaux majeurs
 - Les dispositifs A*Midex : 39 projets labellisés pour 0,9 M€
 - Les projets de France 2030 : 13 projets pour un total de 52,5 M€

Mme Emmanuelle ROSA rappelle un échange qui s'est tenu en CHSCT concernant le fait qu'il manquait le relai post doctorat pour les financements des doctorants en situation de handicap. Elle rappelle également que Monsieur Le Président avait indiqué que ce sujet pourrait être traité avec la fondation A*Midex.

M. Le Président indique que cela a été fait avec les chaires A*Midex l'année dernière, mais que cela n'a pas eu de succès. Il a été décidé d'assouplir les critères en acceptant des étudiants qui ne sont pas étrangers.

M. Denis BERTIN ajoute que la prochaine campagne prévoit l'étude de l'ajout d'une grille *post* doctorat.

Le Conseil d'Administration approuve le Rapport d'activités et l'intégration de l'Institut Paoli Calmettes au Conseil de Gestion à l'unanimité.

M. Denis BERTIN indique que le Conseil Stratégique International a accepté de venir une semaine en présentiel pour observer les 18 Instituts d'établissements et leur déploiement sur le site. Il s'agit d'une évaluation de positionnement qui constitue une étape importante pour voir les freins et les leviers, les choses qui fonctionnent ou non.

Il présente le programme d'activités 2023 en balayant les différents champs d'action.

M. Le Président précise que le programme a été validé au Comité de Pilotage ainsi qu'au Conseil de Gestion.

Le Conseil d'Administration approuve le programme d'activités à l'unanimité.

2. AFFAIRES COURANTES DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.a. Formation/Recherche

2.a.1. Présentation de la structure haute de l'offre de formation 2024/2028

M. Lionel NICOD rappelle que la stratégie de l'offre de formation avait été votée l'an dernier à la même période. Depuis, les composantes ont travaillé sur cette accréditation et ont revu l'intégralité de leur

offre de formation, qui sera remontée au HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), sous réserve du vote du CA.

Il s'agit d'une offre de formation massive :

- 221 mentions de licences, licences professionnelles et master sont demandés à l'accréditation, dont 188 mentions qui ne changent pas, 11 mentions modifiées, 35 fermées et 33 créés.

Les licences fermées concernent essentiellement les licences professionnelles, parce que la majorité d'entre elles étaient encore portées par l'IUT et qu'elles sont désormais intégrées dans les parcours types, avec la création des BUT.

- 430 parcours types sont demandés à l'accréditation, dont 352 parcours conservés, 131 modifiés, 95 fermés et 78 créés.

Au global, une croissance de l'offre de formation est constatée. Cela s'explique par deux raisons : le fait de ne pas restreindre les collègues sur le choix des mentions et le fait d'avoir des parcours types qui peuvent devenir des mentions. Ces possibilités naîtront, sous réserve de la soutenabilité pédagogique, c'est-à-dire dans la limite des enveloppes limitatives ARES.

Une présentation *PowerPoint* présentant l'intégralité de l'offre de formation est disponible sur l'AMUbox du Conseil d'administration, avec tous les parcours et toutes les mentions. Il est précisé que la discussion a été fractionnée sur cinq réunions différentes de la CVFU et les points de tension ont été aplanis à travers les votes de la CVFU.

Cette offre de formation globale sera remontée au HCERES et au Ministère, qui confirmera l'accréditation de ces mentions. Ensuite, un travail sera mené sur la structure basse de l'offre de formation, à savoir les maquettes et la structuration des différents programmes.

Mme Emmanuelle ROSA demande si les votes des conseils d'UFR sur les architectures sont présentés ou communiqués à la CVFU.

M. Lionel NICOD répond par la négative. Le vote n'est pas communiqué dans le détail, toutefois seuls les éléments ayant obtenus un vote positif sont présentés. Il précise qu'il y a eu une exception cette année sur les parcours tri langues d'ALLSH.

En effet, le point avait été sujet à discussions dans l'UFR, le parcours avait obtenu un vote négatif, mais il a tout de même été passé en CVFU, qui a voté pour le maintien de ces parcours.

Mme Emmanuelle ROSA indique que les collègues siégeant au conseil d'UFR lui ont fait part de débats houleux. Par exemple, Dix membres du Comité des études se sont prononcés pour le maintien du master LLCER Etudes Portugaises, onze ont voté contre. Ainsi l'avis du comité des études n'a donc pas été suivi ?

M. Lionel NICOD précise que pour les masters Etudes Slaves et études Portugaises dont il est ici question, le comité des études en interne avait émis un avis négatif, le conseil d'UFR a retourné la décision avec un avis positif et c'est avec cet avis positif qu'il est remonté à la CVFU qui l'a entériné. Sachant que l'UFR s'engage à ce que l'ensemble des parcours et des mentions votés rentrent dans l'enveloppe budgétaire sur laquelle elle s'est engagée.

Mme Emmanuelle ROSA remercie le Vice-président pour ces précisions et indique qu'elle voulait alerter le CA sur les conditions de débat particulièrement difficiles au sein de l'UFR ALLSH.

M. Erwan TRANVOUEZ soulève le sujet de l'adaptation des formations à des besoins pédagogiques spécifiques du fait que les nouveaux étudiants aient connu deux réformes du bac, une évolution des pratiques pédagogiques est inévitable. Il est conscient que cette question ne va pas pouvoir être traitée aujourd'hui mais il souhaite souligner qu'une réflexion devra être engagée à ce sujet.

M. Lionel NICOD répond qu'une réflexion sur le sujet est d'ores et déjà en cours, avec des modifications de la structuration des maquettes de diplômes, des approches projets pour la prochaine accréditation, afin de s'adapter au nouveau profil de ces publics.

Mme Sophie BOUFFIER réagit à la remarque de Madame ROSA concernant le conseil d'UFR ALLSH, qui ne suit pas l'avis des équipes pédagogiques, en particulier sur les propositions concernant les maters des Instituts. A ce titre, elle ajoute qu'elle s'abstiendra lors du vote pour cette raison.

Mme Caroline SIFFREIN BLANC salue le travail important mené par les équipes. Suite à la remarque de Monsieur TRANVOUEZ, elle souhaite fait savoir, pour peut-être s'en inspirer à AMU, que les universités canadiennes ont des cycles de 2 ans avant d'intégrer les cycles de spécialités. Cette idée d'années de propédeutique est peut-être à réfléchir ?

M. Le Président rappelle, pour revenir sur les échanges précédents, qu'il a choisi avec cette gouvernance d'avoir une politique qui s'appuie sur les composantes, plus à même d'exercer cette gestion de proximité qu'un Pharo, siège centralisateur, notamment parce que leur expertise métier est plus fine. Ces dernières doivent donc prendre leurs responsabilités au niveau des conseils.

Mme Emmanuelle ROSA alerte sur la qualité des débats de l'UFR ALLSH qui n'est pas au rendez-vous. Cela ne présage pas d'un climat social de qualité dans l'UFR en général.

Le Conseil d'Administration approuve la présentation de la structure haute de l'offre de formation 2024/2028 à la majorité (17 voix pour, 1 abstention).

2.a.2. Délégation de compétence du CA aux directeurs de composantes en matière de jurys d'examens

M. Lionel NICOD indique que le Président ayant un grand nombre de signatures à effectuer en matière de composition et d'organisation des jurys d'examen, il est proposé de déléguer cette compétence aux directeurs de composantes par mesure d'organisation interne.

Le Conseil d'Administration approuve la délégation de compétence du CA aux directeurs de composantes en matière de jurys d'examens à l'unanimité.

2.a.3. Exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine qui s'inscrivent à une formation proposée par AMU, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2023/2024

M. Lionel NICOD indique qu'il s'agit de la mise en place d'une exonération des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine s'inscrivant à l'une des formations proposées par AMU, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2023/2024.

Il rappelle que cette mesure avait déjà été mise en place l'an dernier.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine qui s'inscrivent à une formation proposée par AMU, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2023/2024.

2.a.4 Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais qui préparent un diplôme national, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2023/2024

M. Lionel NICOD indique qu'il s'agit de la reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais qui préparent un diplôme national, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2023/2024.

Il rappelle que cette mesure avait été mise en place suite aux explosions au port de Beyrouth le 4 août 2020.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais qui préparent un diplôme national, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2023/2024.

2.a.5 Demande d'accréditation « hors vague », pour l'année universitaire 2023/2024-licence « Sciences sociales » [FEG et ALLSH]

M. Lionel NICOD indique qu'il s'agit d'un nouveau type de formation, à savoir des classes préparatoires au sein des composantes ALLSH et FEG d'AMU en partenariat avec le Lycée Thiers de Marseille.

Les enseignements de la première année seraient assurés par des enseignants du lycée Thiers et la deuxième année par des enseignants d'AMU.

L'objectif est d'ouvrir ce projet à des élèves de quartiers défavorisés, pour leur donner accès à des formations de très haut niveau et avec l'idée de poursuite d'études en master mais également de développer des partenariats privilégiés dans les grandes écoles. Cette formation est par définition pluridisciplinaire qui s'adresse à des étudiants à très haut potentiel, qu'AMU puisse accompagner dans ce sens-là.

Mme Caroline SIFFREIN BLANC salue l'idée mais s'étonne de ne pas voir la participation de la Faculté de Droit.

M. Lionel NICOD indique que celle-ci n'a pas réagi lors de la présentation du projet.

Mme Caroline SIFFREIN BLANC demande si la formation a pu être proposée sur Parcoursup.

M. Lionel NICOD répond que le point a été traité avec le Rectorat et que la formation était disponible sous Parcoursup, sous réserve de l'avis du CA.

Le Conseil d'Administration approuve la demande d'accréditation « hors vague », pour l'année universitaire 2023/2024-licence « Sciences sociales » à l'unanimité.

2.a.6 Accès aux formations de premier cycle pour l'année universitaire 2023/2024 -licence « Sciences sociales » : Capacités d'accueil Parcoursup

M. Lionel NICOD indique que 20 places seront ouvertes pour la première année de la licence mention « Sciences Sociales ».

Le Conseil d'Administration approuve les capacités d'accueil Parcoursup pour l'accès à la licence mention « Sciences Sociales » à l'unanimité.

2.a.7 Capacités d'accueil offertes limitées (COL) pour l'année universitaire 2023/2024 - Sélection en Master 1 : Mon Master

M. Lionel NICOD rappelle qu'une nouvelle plateforme de recrutement en master est mise en place cette année. Il s'agit d'une plateforme unique au niveau national, qui fonctionne de la même manière que Parcoursup.

La capacité d'accueil représente la capacité totale qu'AMU peut accueillir dans le master. Avec l'ouverture de la plateforme de candidatures *Mon Master*, il est demandé de renseigner également des capacités d'accueil offertes limitées (COL) qui sont le résultat d'une différence entre les capacités d'accueil et les capacités réservées (redoublants, étudiants internationaux, en formation continue).

M. Erwan TRANVOUEZ demande à Lionel NICOD s'il a une estimation du nombre de sorties en L3 et de places en M1 pour analyser le flux.

M. Lionel NICOD répond qu'il y a 7 500 étudiants en L3 et environ 9 000 places en M1 et 6 000 places en M2. Il précise que ce ratio est factice parce que le nombre de places dépend des composantes et de leur structure.

Le Conseil d'Administration approuve les capacités d'accueil offertes limitées (COL) pour l'année universitaire 2023/2024 -Sélection en Master 1 : Mon Master pour l'accès à la licence mention « Sciences Sociales » à l'unanimité.

2.a.8 Demande de modifications de l'offre de formation pour l'année universitaire 2023/2024 – Création d'un parcours en licence professionnelle (FEG) + ouverture à l'apprentissage de la spécialité d'ingénieur « Mécanique et énergétique » (Polytech)

M. Lionel NICOD indique que le Lycée Périer a contacté les composantes, pour ouvrir une licence professionnelle en entrepreneuriat. La FEG a souhaité donner une suite favorable à cette demande. Cette licence a été travaillée avec le Lycée Périer et dans un premier temps, c'est dans le parcours type existant « Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle » que ce sera ouvert. À partir de la prochaine accréditation, la mention « Création et reprise d'entreprise » sera créée. Cette formation n'aura pas de coût financier pour AMU puisqu'elle sera directement en apprentissage et n'ouvrira que si le seuil d'étudiants en apprentissage est atteint.

Par ailleurs, l'ouverture à l'apprentissage du diplôme « Mécanique et énergétique » de Polytech entraîne des modifications de maquette.

Le Conseil d'Administration approuve la demande de modifications de l'offre de formation pour la création d'un parcours en licence professionnelle (FEG) et l'ouverture à l'apprentissage de la spécialité d'ingénieur « Mécanique et énergétique » (Polytech) à l'unanimité.

2.a.9 Demande de délocalisation d'une formation, à compter de l'année universitaire 2023/2024 [AMU-FEG/Lycée Périer à Marseille]

M. Lionel NICOD explique que ce point rejoint le précédent et permet d'acter que la formation Licence professionnelle « Création et reprise d'entreprise » aura lieu au Lycée Périer.

Le Conseil d'Administration approuve la demande de délocalisation de la formation, à compter de l'année universitaire 2023/2024 à l'unanimité.

2.a.10 Demande d'ouverture d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2023/2024 : FEG-AMU/La Sapienza-Rome

M. Lionel NICOD indique que la FEG poursuit sa dynamique de partenariat avec *La Sapienza*. Il s'agit du Master Mention Finance, Parcours Management des risques financiers. Cet échange a pour objectif l'accueil de cinq étudiants par établissement. Ils devront suivre les enseignements de la première année de Master dans leur université d'origine et ceux de la deuxième dans l'université partenaire.

Le Conseil d'Administration approuve la demande d'ouverture d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2023/2024 : FEG-AMU/La Sapienza-Rome à l'unanimité.

2.a.11 Dossier d'évaluation de l'IUT d'Aix Marseille Université (par la Commission consultative nationale)

M. Lionel NICOD rappelle que la Commission Consultative Nationale des IUT pilote le dispositif des IUT et que la composante IUT fait l'objet d'une évaluation systématisée qui intervient tous les cinq ans. Il ajoute que le point a été approuvé à l'unanimité en CFVU.

Mme Sophie LENGRAND-JACOULET ajoute qu'il n'y avait auparavant pas d'évaluation du DUT, mais qu'avec le bachelor, l'offre est accréditée. L'évaluation structurelle de l'IUT est toutefois conservée.

Le Conseil d'Administration approuve le dossier d'évaluation de l'IUT d'Aix Marseille Université par la Commission consultative nationale à l'unanimité.

2.a.12 Révision du tarif « Instruction de la demande et aide au montage du dossier » dans le cadre de la VAE individuelle

M. Lionel NICOD explique que compte tenu de la prise en charge des tarifs d'accompagnement de VAE par le CPF, certaines universités ont augmenté les montants du tarif relatif à l'instruction de la demande et de l'aide au montage du dossier de recevabilité à la VAE. Le point porte sur la révision du tarif au sein d'AMU.

Le Conseil d'Administration approuve la révision du tarif « Instruction de la demande et aide au montage du dossier » dans le cadre de la VAE individuelle à l'unanimité.

2.a.13 Approbation des tarifs Centre Régional de Formation aux Carrières de Bibliothèques (CRFCB)

Mme Véronique PALANCHE rappelle que le CRFCB propose une offre de formation aux métiers des bibliothèques et qu'une augmentation des tarifs est prévue pour les adapter aux types de formation développés et permettre de placer l'offre à un niveau tarifaire comparable à celui des autres centres sans entraver l'accès des personnes devant financer elles-mêmes les frais d'inscriptions aux formations en mettant en place un tarif employeur et un tarif individuel.

Le tarif est variable et compris entre 500 euros (pour les établissements sous convention) et 1 200 euros. Il est calculé en fonction des coûts logistiques de la formation, du nombre de participants, de la nature de la formation.

Le Conseil d'Administration approuve les tarifs Centre Régional de Formation aux Carrières de Bibliothèques (CRFCB) à l'unanimité.

Mme Maryline CRIVELLO remercie Véronique PALANCHE pour l'ensemble de son travail.

2. b. Ressources humaines

2.b.1. Modification de l'échelle de notation des fiches individuelles d'évaluations concernant les activités de recherche des MCF et PR

M. Philippe DELAPORTE rappelle que le volet recherche des activités des enseignants-chercheurs est évalué à partir d'une grille d'évaluation. Cette dernière a été modifiée pour la campagne d'avancement 2022 pour aller vers une évaluation plus qualitative et renforcer la prise en compte de la diversité des activités liées à la recherche.

L'échelle de notation des différents critères avait été définie entre 0 et 10, alors que la précédente était basée sur quatre notes (A+, A, B, C). Cette évolution a posé des problèmes à un certain nombre d'experts qui l'ont trouvée trop large. La proposition est donc de ramener cette échelle entre 0 et 5, sans modifier la définition des critères ni la pondération entre les différents critères.

Le Conseil d'Administration approuve la modification de l'échelle de notation des fiches individuelles d'évaluations concernant les activités de recherche des MCF et PR à l'unanimité.

2.b.2 Modalités de repyramidage dans le corps des Professeurs des universités

M. Damien VERHAEGHE indique que le Ministère a notifié 36 possibilités pour 2023 et 2024 réparties dans 31 sections CNU prioritaires.

La gouvernance a travaillé à une proposition de répartition de ces possibilités de promotion entre les sections CNU à partir de la liste des sections priorisées par le Ministère, qui avaient un vivier de MCF HDR supérieur à 5 (10 sections sur les 31 n'ont donc pas été retenues). AMU a ajouté aux priorités ministérielles 5 sections pour lesquelles le vivier des MCF HDR était important et/ou le taux de féminisation chez les PR était faible.

M. Le Président précise qu'il s'agit de postes supplémentaires de PR.

Le Conseil d'Administration approuve les modalités de repyramidage dans le corps des Professeurs des universités à l'unanimité.

2.b.3 Révision des dispositions applicables aux volets C2 (indemnité fonctionnelle) et C3 (prime individuelle) du RIPEC et des principes généraux

M. Damien VERHAEGHE indique qu'un décret paru en décembre 2022 (décret n° 2022-1602 du 21 décembre 2022) modifie le cadrage mis en place initialement et permet désormais de convertir, pour tout ou partie, la part fonctionnelle (volet C2) en décharge de service d'enseignement. Il supprime également le délai de carence ainsi que les dispositions de conversions de primes et prévoit un passage CNU préalablement à l'avis du CAcR pour améliorer l'efficacité de la procédure d'attribution pour le volet C3.

Ainsi, il est proposé au CA de délibérer sur la suppression des équivalences de service (EQS) créées dans le cadre du volet applicable au volet C2 du RIPEC ainsi que sur les principes généraux afin de permettre la conversion, pour tout ou partie, de la composante C2 en décharge de service d'enseignement dont les modalités sont présentées dans le document RIPEC C2 - généralités.

Le CA est également consulté sur la suppression dans les principes généraux de la possibilité de convertir la prime C3 en CRCT ou CPP ; la suppression du délai de carence sur le document RIPEC C3-généralités et la modification de la procédure d'évaluation sur le document RIPEC C3.

Le Conseil d'Administration approuve la révision des dispositions applicables aux volets C2 (indemnité fonctionnelle) et C3 (prime individuelle) du RIPEC et des principes généraux, à l'unanimité.

2.b.4 Additif à la campagne d'emplois 2023 –Enseignants-chercheurs

M. Damien VERHAEGHE explique que dans le cadre de la participation d'AMU au GIP IFI (Institut Français d'Islamologie), un poste de professeur des universités a été attribué au sein de l'UFR ALLSH. Cela entraîne une modification de la campagne d'emplois 2023.

Le Conseil d'Administration approuve l'additif à la campagne d'emplois 2023 –Enseignants-chercheurs à l'unanimité.

2.b.5 Modification des critères de composition des comités de sélection

M. Philippe DELAPORTE indique que les règles actuelles de composition des comités de sélection lors des opérations de recrutement ne permettent pas toute la souplesse attendue, en particulier quand un poste concerne plusieurs unités de recherche.

Ainsi, il est proposé d'augmenter le nombre de membres des comités jusqu'à 10 pour les postes de PR et 16 pour les MCF, pour les postes publiés au bénéfice de plusieurs unités de recherche ainsi que pour les postes publiés par plusieurs composantes.

Mme Emmanuelle ROSA demande pourquoi les nombres de 10 et 16 ont été retenus.

M. Philippe DELAPORTE explique que pour les PR, il y a 4 internes et 4 externes et qu'un membre a été ajouté de chaque côté. La réflexion de rééquilibrage est la même pour les MCF.

Le Conseil d'Administration approuve la modification des critères de composition des comités de sélection à l'unanimité.

2.b.6 Contingent aménagements de service des enseignants du second degré, année 2023/2024

M. Damien VERHAEGHE indique que c'est un sujet qui revient tous les ans, il s'agit de la reconduction du contingent de 5 aménagements de service de 192 HETD pour l'année (décharge en vue de la préparation d'un doctorat ou du concours d'accès au corps des enseignants-chercheurs)

Mme Pascale BRANDT-POMARES rappelle que dans le cadre de la formation des futurs enseignants, il y a quelques collègues de statut de 1er degré, qui interviennent dans la formation de l'INSPE notamment. Ces personnes sont totalement oubliées par les textes et n'ont donc pas accès à ce type de dispositif. Elle exprime le sentiment d'injustice vécu par ces collègues dont le statut est celui du premier degré.

M. Le Président convient qu'il s'agit d'une population oubliée par ce décret.

Le Conseil d'Administration approuve le contingent d'aménagements de service des enseignants du second degré pour l'année 2023/2024 à l'unanimité.

2.b.7 Contingent congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT), année 2023/2024

M. Damien VERHAEGHE indique que c'est également un sujet qui revient tous les ans. Il s'agit de voter le contingent qui s'élève à 29 semestres (inférieur au contingent 2021-2022). Toutefois, dans la mesure où il n'y a eu aucune candidature sur les CPP (congés pour projet pédagogique) en 2021-2022 ; avec l'accord du VP Formation, il sera opéré un transfert de cette masse salariale inutilisée au bénéfice des CRCT ce qui permettra d'approcher la quarantaine de semestres.

Le Conseil d'Administration approuve le contingent congés pour recherches ou conversions thématiques pour l'année 2023/2024 à l'unanimité.

2.b.8. Schéma Directeur du Handicap pour la période 2023-2025

M. Laurent BENSOUSSAN démarre la présentation en indiquant que les 10 grandes thématiques transversales identifiées ont été déclinées en 23 actions. Il ajoute que ce travail mené pendant plus d'un an a été approuvé en conseil académique le 14 octobre 2022.

M. Vincent CARILLO liste les axes du SDH :

- Améliorer l'accessibilité numérique d'AMU
- Promouvoir l'apprentissage et favoriser l'insertion des personnels BOE à AMU
- Renforcer la collaboration avec les prestataires et fournisseurs issus du milieu protégé
- Favoriser l'accès aux carrières académiques pour les ESH
- Construire une université inclusive (Aspie friendly)
- Faciliter la transition secondaire-université pour les lycéens en situation de handicap
- Disposer d'une culture commune sur le handicap
- Digitaliser les procédures d'accompagnement
- Amplifier l'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Créer les conditions du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

M. Laurent BENSOUSSAN vient préciser les premier et quatrième axe.

Concernant le premier axe « Améliorer l'accessibilité numérique » il rappelle que celle-ci est obligatoire pour tous les sites web publics, en application de la directive sur l'accessibilité du web pour les sites Web du secteur public et qu'un défaut de publication peut entraîner des sanctions financières, jusqu'à 20 000 € par service numérique non déclaré.

Par ailleurs, l'établissement est tenu d'élaborer un schéma pluriannuel de mise en accessibilité et d'ajouter sur la page d'accueil de son site, un niveau clairement visible de conformité aux règles relatives à l'accessibilité.

Concernant l'accès aux carrières académiques pour les ESH, il est rappelé qu'il existe un fort déséquilibre dans les effectifs entre les bénéficiaires de l'obligation d'emploi d'enseignants-chercheurs (30 %) et BIATSS (70 %). Il est important de pouvoir intégrer plus de personnes en situation de handicap parmi les enseignants-chercheurs. A*Midex soutient cela en permettant le financement de 4 contrats doctorants, sachant que le Ministère en propose aussi.

M. Erwan TRANVOUEZ émet une remarque : accompagner avec contrats doctoraux est positif, mais cela implique des recrutements au niveau local. Il ajoute que ces recrutements sont souvent mal perçus.

M. Laurent BENSOUSSAN indique qu'il y a eu 3 recrutements au niveau local à ALLSH et que cela s'est plutôt bien passé.

Mme Laure MAILLE témoigne en tant que service recruteur d'un personnel lourdement handicapé (visuel), que l'accessibilité numérique est très utile. Elle remercie la DirNum notamment qui a développé un applicatif métier adapté qui facilite la vie professionnelle quotidienne de cet agent et permet son maintien dans l'emploi. Elle remercie également le service Handicap de l'établissement pour son investissement et son travail.

Mme Laurence MOURET réagit aux propos de Monsieur TRANVOUEZ et indique que lorsqu'un MCF qui a fait sa thèse à AMU est recruté par AMU, c'est compté négativement pour l'établissement, c'est de l'endo-recrutement. Il faudrait demander au ministère que cela soit sorti du calcul lorsque la personne est en situation de handicap.

M. Damien VERHAEGHE indique qu'il n'y a pas de conséquences. Il ajoute que le taux d'externalisation des MCF n'est pas mauvais.

M. Philippe DELAPORTE confirme que le taux de MCF est au-delà des objectifs fixés.

Mme Emmanuelle ROSA en profite pour remercier Madame Monique REVEST pour tout le travail accompli au sein du service handicap, en raison de son départ à la suite d'une mutation. Elle la décrit comme quelqu'un de fiable, d'éthique et d'empathique et souhaite lui rendre hommage.

Le Conseil d'Administration approuve le Schéma Directeur du Handicap pour la période 2023-2025 à l'unanimité.

M. Le Président remercie les équipes du service pour le travail accompli.

2.c. Divers

2.c.1. Convention de subvention AS AMU 2023

M. Jean-Louis MORO indique qu'il s'agit d'un financement d'un montant de 276 640 €, concernant 3 200 étudiants d'AMU. Cela représente 85 € par étudiant pour l'année. Parmi eux, 1 600 font des compétitions et 630 participent à des championnats. En 2022, ils ont fait partie de 54 podiums et ont obtenu de nombreuses médailles d'or.

Le Conseil d'Administration approuve la convention de subvention AS AMU 2023 à l'unanimité.

2.c.2. Prolongation de deux arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

Mme Noémie CHABANON indique que le premier arrêté concerne une étudiante de l'INSPE dont l'interdiction d'accès aux locaux est prolongée à compter du 10 janvier 2023 jusqu'à ce que la décision de la section disciplinaire soit devenue définitive.

Le deuxième arrêté concerne un agent de la DEPIL sur le site de l'IAE. L'interdiction d'accès aux locaux a été prolongée pour une durée de 90 jours à compter du 30 janvier dernier.

La médecine préventive ainsi que le procureur de la république ont été saisi. Elle précise que ces deux procédures distinctes sont en cours, ce qui explique la prolongation de cet arrêté.

2.c.3. Compte-rendu des Protocoles transactionnels conclus en vertu de la délégation de pouvoir

Mme Noémie CHABANON indique que le président a signé 4 protocoles d'accords transactionnels qui ont vocation à éteindre, à l'amiable, un litige né ou à naître :

- 2 portent sur la régularisation du paiement de vacances d'enseignement
- 1 porte sur l'indemnisation d'une prolongation d'activité n'ouvrant pas droit à la surcote pour le calcul du droit à pension
- 1 porte sur l'indemnisation des préjudices subis suite à un accident de service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 22.

Le Président du Conseil d'administration,
ÉRIC BERTON

